

COMMUNE DE ROSET-FLUANS
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JANVIER 2012

L'an deux mil douze, le vingt sept janvier, le Conseil municipal de la commune de Roset-Fluans dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Arnaud GROSPERRIN, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : vendredi 20 janvier 2012

PRESENTS :

M. Arnaud GROSPERRIN, Maire
MM. André COSTANTINI, Christophe GESLOT et Louis MARTIN, Adjoints
Mmes Josette COUETTE, Germaine DEMILLIERE, Claudie GARNIER et Sylvie ZILIO, Conseillères

ABSENT :

M. Martial GOUNAND

ABSENT EXCUSE :

M. Christophe CANNELLE

Mme Sylvie ZILIO a été nommée secrétaire de séance.

Ouverture de séance 20 H 30.

Ordre du jour :

Approbation du procès verbal du Conseil municipal du 8 décembre 2011

Délibérations :

- 1) Location terrains communaux : encaissement chèque SAFER
- 2) Désignation d'un membre du Conseil municipal pour délivrer la DP 02550212C0004
- 3) Quartier « Aux Anciens Essarts » : prix des lots
- 4) Quartier « Aux Anciens Essarts » : nom de la rue et numéros
- 5) Vente de bois : contrat d'approvisionnement
- 6) Coupe de bois 2012
- 7) Bois : Programme de travaux 2012
- 8) Soumission bois au profit d'associations caritatives
- 9) Questions diverses

Informations :

- 1) Logements « Au chêne »
- 2) Courrier d'un administré : eau de ruissellement de la route
- 3) Courrier d'un conseiller : démission

Sur proposition du Maire et avec l'accord des conseillers, il a été rajouté à l'ordre du jour :

- Appel d'offre travaux d'aménagement de la voirie (Fluans et Rue de Salans)

M. le Maire donne lecture de la lettre remise en main propre le 27 janvier par Mme Sophie CRETIN demandant, pour des raisons personnelles, à ne plus faire partie du Conseil municipal.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8
DECEMBRE 2011**

Mme Claudie GARNIER précise que la réflexion concernant le CAE peut être envisagée dans le cadre du départ à la retraite de notre secrétaire.

Le procès verbal de la réunion du Conseil municipal du 8 décembre 2011 est adopté, à l'unanimité, par les membres du Conseil municipal.

**DELIBERATION N°1 : APPEL D'OFFRE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA
VOIRIE (FLUANS et RUE DE SALANS)**

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres en procédure adaptée selon l'article 28 du nouveau code des marchés publics.

Il s'agit d'un marché de travaux consistant en l'aménagement de la voirie (Fluans et Rue de Salans).

Le montant prévisionnel du marché est estimé à 217 876 € H.T..

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire ou son Adjoint délégué à lancer la procédure.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre de marché de travaux consistant en l'aménagement de la voirie à Fluans et Rue de Salans à Roset.

**DELIBERATION N°2 : LOCATION TERRAINS COMMUNAUX :
ENCAISSEMENT CHEQUE SAFER**

Monsieur le Maire informe le Conseil que SAFER a établi un chèque de 687€ correspondant au montant de la redevance 2011 relative à la convention de mise à disposition de terrains communaux.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil, à l'unanimité, accepte l'encaissement du chèque pour un montant de 687 € au compte 752.

DELIBERATION N°3 : DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR DELIVRER LA DP 02550212C0004

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il y a lieu de désigner un membre du Conseil municipal pour délivrer la déclaration préalable DP02550212C0004 demandé par lui même.

Monsieur le Maire ne participe pas au vote. Il confie la présidence à Monsieur Louis MARTIN, 1er adjoint et sort de la salle.

M. MARTIN fait un appel à candidature.

Mme Sylvie ZILIO se propose.

Le vote a lieu à bulletin secret.

Mme Sylvie ZILIO : 7 voix

Blanc : 0 voix

La majorité absolue étant de 5 voix, Mme Sylvie ZILIO est désignée pour instruire et délivrer la déclaration préalable DP02550212C0004.

Après la proclamation des résultats, Monsieur le Maire rentre dans la salle et reprend la présidence.

DELIBERATION N°4 : QUARTIER « AUX ANCIENS ESSARTS » PRIX DES LOTS

M. le Maire explique au Conseil, qu'à la suite de l'appel d'offre concernant l'aménagement du nouveau quartier, il y a lieu de délibérer pour fixer le prix des lots qui seront vendus.

Il est proposé de fixer un prix par lot en fonction de la situation et superficie du terrain.

Le prix du lot s'entend TVA incluse mais hors frais de notaire.

Le prix proposé par le Maire après concertation avec les adjoints est le suivant :

<u>Parcelle 1</u> : surface	1 115 m² pour un montant de 70 234.11 HT soit 84 000 € T.T.C.
<u>Parcelle 2</u> : surface	962 m² pour un montant de 60 200.67 HT soit 72 000 € T.T.C.
<u>Parcelle 3</u> : surface	735 m² pour un montant de 44 314.38 HT soit 53 000 € T.T.C.
<u>Parcelle 4</u> : surface	683 m² pour un montant de 41 806.02 HT soit 50 000 € T.T.C.
<u>Parcelle 5</u> : surface	722 m² pour un montant de 37 625.42 HT soit 45 000 € T.T.C.
<u>Parcelle 6</u> : surface	1 475 m² pour un montant de 70 234.11 HT soit 84 000 € T.T.C.
<u>Parcelle 7</u> : surface	533 m² pour un montant de 30 936.45 HT soit 37 000 € T.T.C.
<u>Parcelle 8</u> : surface	630 m² pour un montant de 38 461.54 HT soit 46 000 € T.T.C.
<u>Parcelle 9</u> : surface	745 m² pour un montant de 45 150.50 HT soit 54 000 € T.T.C.

Soit un TOTAL de 525 000 € T.T.C.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer les prix suivants :

<u>Parcelle 1</u> : surface	1 115 m² pour un montant de 68 812.71 HT soit 82 300 € T.T.C.
<u>Parcelle 2</u> : surface	962 m² pour un montant de 58 779.26 HT soit 70 300 € T.T.C.
<u>Parcelle 3</u> : surface	735 m² pour un montant de 43 645.48 HT soit 52 200 € T.T.C.
<u>Parcelle 4</u> : surface	683 m² pour un montant de 40 384.61 HT soit 48 300 € T.T.C.
<u>Parcelle 5</u> : surface	722 m² pour un montant de 39 464.88 HT soit 47 200 € T.T.C.
<u>Parcelle 6</u> : surface	1 475 m² pour un montant de 73 996.65 HT soit 88 500 € T.T.C.

Vente de gré à gré des parcelles 17, 20 af, 20 p et 21 selon les procédures O.N.F en vigueur (D1.7.) des produits de faible valeur, le prix pour la saison 2012/2013 est fixé à 7.00 € le stère.

Le Conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

2.2. Faible valeur à un professionnel

Vente de gré à gré des parcelles 5j, 9ai, 14r, 16af, 16r, 17, 19r, 26, 28r selon les procédures O.N.F en vigueur (D1.7.) des produits de faible valeur.

Le Conseil municipal donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

3- VENTE AUX ADJUDICATIONS GENERALES

3.1 Vente de futaies façonnées

Parcelle 1 (partie abies grandis, replants pin sylvestre)
Parcelles 14r, 16af, 17, 20af, 20p, 21, 26, 28r
Catégories de produits vendus ou délivrés : à l'initiative de l'ONF.

Le Maire donne délégation aux maires désignés comme présidents des ventes groupées de bois façonnés organisées par l'O.N.F. pour vendre les produits façonnés désignés.

3.2. ESCOMPTE POUR PAIEMENT COMPTANT

Pour les lots de plus de 3000 euros vendus *en adjudication* et payés comptant, les clauses générales de vente prévoient un escompte de 2 % pour les bois sur pied et 1 % pour les bois façonnés %.

5. REMUNERATION DE L'ONF POUR LES PRESTATIONS CONTRACTUELLES CONCERNANT LES BOIS FACONNES

Le Conseil municipal demande à l'ONF d'assurer la prestation contractuelle suivante (2) :

Option 6 : Assistance + cubage + classement (bois façonnés feuillus en bloc ou à la mesure)

pour les coupes marquées dans les parcelles 1(partie abies grandis) 14 r, 16af, 17, 20af, 20p, 21, 26 et 28r.

Il s'engage à rémunérer l'ONF selon les barèmes en vigueur à la date de signature du devis.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le devis qui sera présenté par l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

DELIBERATION N°8 : PROGRAMME DE TRAVAUX 2012

M. le Maire présente au Conseil le programme de travaux conformément au document de l'aménagement de la forêt. Ce programme de travaux est préconisé pour une gestion durable du patrimoine forestier.

Les travaux de régénération naturelle (investissement) sur parcelle 4r, 14r, 28r et 5rs'élèvent à 3 700.00 € H.T..

Les travaux d'amélioration de peuplement cloisonnement d'exploitation (fonctionnement) pour les parcelles 9ai, 16r et 19r s'élèvent à 1 470.00 € H.T..

M. le Maire invite de Conseil à statuer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise le Maire ou l'adjoint ayant délégation à signer les devis pour l'exécution de ces prestations.

DELIBERATION N° 9 : SOUMISSION BOIS AU PROFIT D'ASSOCIATIONS CARITATIVES

Faisant suite à la décision du Conseil du 8 décembre 2011 concernant les subventions aux associations, M. le Maire informe avoir reçu 6 propositions pour le lot de bois situé à l'intersection avec la RD 106 et RD 108.

Les plis sont ouverts et les résultats sont :

- 1 ^{ère} offre	:	151.50 €
- 2 ^{ème} offre	:	300.00 €
- 3 ^{ème} offre	:	201.00 €
- 4 ^{ème} offre	:	171.60 €
- 5 ^{ème} offre	:	253.00 €
- 6 ^{ème} offre	:	152.00 €

La meilleure offre étant celle de M.GIBEY Alain ,pour un montant de **300.00 €**, le Conseil décide, à l'unanimité, d'attribuer le lot à M. **GIBEY Alain** demeurant 41 rue de Salans à Roset-Fluans.

Le Conseil décide, 7 voix pour et 1 voix pour la SPA, d'attribuer le fruit de cette vente au profit de l'association locale « L'Entraide du Val Saint-Vitois ».

INFORMATIONS

● Logements « Au Chêne »

M. Christophe GESLOT présente l'avancement du dossier en précisant que les logements se feront par

- Tranche 1 : 3 logements communaux à la location dont un pourrait être à la vente
- Tranche 2 : 2 logements

M. Christophe GESLOT et M. Arnaud GROSPERRIN présentent la maquette ainsi que le plan. Ils précisent que ces logements de 86 m² habitables seront accessibles par des personnes à mobilité réduite.

● **Contentieux Ets GIRARD (assainissement)**

Le Tribunal administratif nous informe d'une audience concernant le recours administratif sur le décompte arrêté à la somme de 39 000 €.
Le délibéré sera rendu dans un délai d'un mois.

● **Courrier d'un administré : eau de ruissellement de la route**

M. le Maire donne lecture du courrier qu'il a été adressé au Maire et à ses conseillers, concernant le problème des eaux de ruissellement de la chaussée, rue de la forêt de Chaux.

Précédemment, la question avait été posée à la D.D.T qui avait répondu que le propriétaire était tenu de récupérer l'eau de ruissellement de la chaussée.

A ce jour, nous demandons à la D.D.T de venir voir sur place, en présence de M. et Mme SALVI, afin de connaître leur position. Nous demandons également l'avis du maître d'œuvre privé travaillant déjà sur d'autres dossiers.

Les avis seront ensuite présentés lors d'un prochain conseil.

Questions diverses

Problème de divagation de chiens rue de la Riotte

Suite à une réclamation concernant la divagation des chiens rue de la Riotte, le Maire informe avoir rencontré le propriétaire des chiens pour que la divagation cesse. Cette médiation n'a pas été suivie d'effets. Il a alors prévenu la Préfecture ainsi que la gendarmerie de Saint-Vit pour une intervention.

Faute d'actions efficaces sur le terrain, une plainte a été déposée par un habitant au Procureur de la République.

Opération brioches

Mme Josette COUETTE propose de participer à l'opération brioches en commandant 8 cartons (96 brioches). Quatre personnes se sont proposées pour participer à cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 35.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

La secrétaire de séance,
Mme Sylvie ZILIO

Le Maire,
M. Arnaud GROSPERRIN

TABLEAU D'EMARGEMENT		
Prénom NOM	Qualité	Signature
M. Arnaud GROSPERRIN	Maire	
M. Louis MARTIN.	1 ^{er} Adjoint	
M. Christophe GESLOT	2 ^{ème} Adjoint	
M. André COSTANTINI	3 ^{ème} Adjoint	
Mme Claudie GARNIER	Conseillère	
M. Martial GOUNAND	Conseiller	Absent
Mme Germaine DEMILLIERE	Conseillère	
Mme Sylvie ZILIO	Conseillère	
Mme Josette COUETTE	Conseillère	
M. Christophe CANNELLE	Conseiller	Absent excusé

Le compte-rendu a été affiché le 03 février 2012.

TABLEAU DES DELIBERATIONS

N° DELIBERATION	LIBELLE	N° PAGE
1	Appel d'offre Travaux d'aménagement de la voirie (Fluans et Rue de Salans)	2012/41
2	Location terrains communaux : Encaissement chèque SAFER	2012/41
3	Désignation d'un membre du Conseil municipal pour délivrer la DP 02550212C0004	2012/41
4	Quartier « Aux Anciens Essarts » Prix des lots	2012/41
5	Quartier « Aux Anciens Essarts » Nom de la rue et Numéros	2012/42
6	Vente de bois : contrat d'approvisionnement	2012/42
7	Coupe de bois 2012	2012/42
8	Programme de travaux 2012	2012/43
9	Soumission bois au profit d'Associations caritatives	2012/43